

## Conditions: garantie prolongée de 3 ans

### Chère cliente, cher client,

Nous aimerions vous tenir informé des conditions dont vous disposez lors de l'acquisition de la garantie prolongée de 3 ans sur les pièces détachées et la main d'œuvre.

C'est Whirlpool Belux qui vous octroie la garantie prolongée de 3 ans. Après la période de 2 ans de garantie de base, vous avez encore le droit, pendant les 3 années qui suivent, de faire réparer gratuitement des défauts techniques à domicile. Seul le forfait vous sera facturé.

Grâce à la **GARANTIE PROLONGÉE DE 3 ANS** vous bénéficiez de :

**3 ans de pièces de rechange gratuites en échange de pièces défectueuses**

**3 ans d'intervention gratuite sur la main d'œuvre nécessaire au remplacement des pièces défectueuses**

après la période de 2 ans de garantie de base.

Un forfait administratif de € 50,- (TVA incluse) sera facturé par appareil et par réparation pour toute panne survenant pendant la garantie prolongée de 3 ans.

### Service

Le service de réparation est assuré par des techniciens de service qualifiés de Whirlpool Belux ou par des sociétés de service agréées par Whirlpool Belux. En cas de réparation, les pièces utilisées sont des pièces d'origine. Pour fixer un rendez-vous pour une réparation, vous pouvez contacter l'Info Consommateur au 02 263 33 33. Si, après avoir reçu le signalement d'un défaut, le technicien constate qu'il ne s'agit pas d'un défaut, les tarifs de réparation en vigueur seront d'application.

Lors d'une éventuelle réparation veuillez présenter le certificat et votre preuve d'achat au technicien.

### Enregistrement

La garantie prolongée n'est valable que si vous enregistrez votre garantie prolongée endéans les deux mois après livraison de vos appareils.

### Conditions de cette garantie prolongée

La garantie prolongée est valable uniquement pour des problèmes survenus suite à une utilisation domestique normale conforme aux consignes d'installation et d'utilisation.

La garantie prolongée n'est pas valable si le défaut constaté est dû à un accident, à des facteurs externes, à une utilisation incorrecte, à une négligence, à l'usure normale ou à des interventions ou des réparations effectuées par des services non agréés par Whirlpool Belux, excepté pour la réparation et/ou le remplacement de verre brisé, d'ampoules et d'accessoires.

Les dégâts survenus suite à une utilisation incorrecte et les défauts qui n'ont aucune conséquence sur l'utilisation ou la valeur de l'appareil ne sont pas concernés par la garantie prolongée.

La garantie prolongée n'est plus d'application si des pièces d'origine ont été remplacées par des pièces non originales.

Les pièces détachées remplacées sous les conditions de cette garantie prolongée deviennent la propriété de Whirlpool Belux.

L'installation d'un appareil encastrable doit suivre les instructions de montage fournies avec l'appareil. En cas de montage incorrect, des frais de montage et de démontage de l'appareil peuvent être comptés lors de la réparation.

Si la réparation ou le remplacement de l'appareil défectueux entraînent des frais trop élevés ou si l'appareil est irréparable, Whirlpool Belux a le droit de proposer une alternative. Si Whirlpool Belux doit remplacer l'appareil par un appareil d'une valeur équivalente, Whirlpool Belux demandera un montant de compensation en fonction de la période d'utilisation déjà écoulée, sauf pendant les 2 ans de garantie de base. Si Whirlpool Belux doit remplacer l'appareil par un appareil d'une valeur équivalente, veuillez renvoyer le certificat original avec le numéro de produit et de série du nouvel appareil, de manière à ce que nous puissions adapter le certificat et vous envoyer le nouveau certificat.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les pertes ou manques à gagner causés par un dysfonctionnement de l'appareil ou pour pallier les dégâts directs ou indirects causés par l'appareil.

### Validité de cette garantie prolongée

Les présentes conditions sont d'application pour les appareils achetés et installés en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. La garantie prolongée s'applique uniquement aux appareils pour lesquels un certificat de garantie prolongée a été délivré. Si la plaque signalétique de l'appareil a été remplacée, est illisible ou a été retirée, la garantie prolongée n'est plus valable. La garantie prolongée est cessible à un nouveau propriétaire et à une nouvelle adresse. Dans ce cas, veuillez renvoyer le certificat original avec le nom et les coordonnées correctes afin que nous puissions adapter les données et vous renvoyer un nouveau certificat.

Vos droits ne sont pas limités aux conditions de cette garantie prolongée.

Vous avez le droit de vous raviser dans les 14 jours qui suivent la réception du certificat. Vous devez signaler cette décision par écrit. Le montant que vous aurez déjà payé sera alors remboursé.

Si vous avez des questions au sujet de cette garantie prolongée, nous vous prions de contacter l'Info Consommateur au 02 263 33 33.

Adresse de votre correspondant:

WHIRLPOOL BELUX s.a.  
Services Consommateurs  
NIJVERHEIDSLAAN 3 bte 1  
1853 STROMBEEK-BEVER